



DE L'URGENCE À LA SOLUTION INVESTIR POUR METTRE FIN À L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL

Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires
pour le Budget du Québec 2026-2027

Janvier 2026

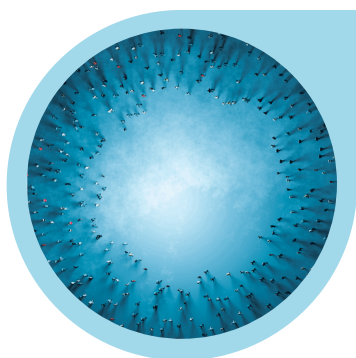
Au ministère des Finances du Québec



MMFIM

Mouvement pour
mettre fin à l'itinérance
à Montréal

MÉMOIRE - MMFIM



QUI SOMMES-NOUS

Le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal (MMFIM), fondé en 2013, rassemble des acteurs communautaires, institutionnels et économiques afin de proposer des solutions structurantes à l'itinérance. Depuis 2015, les OBNL membres ont logé plus de 4 730 personnes, avec un taux de maintien élevé. Entre 2022 et 2025, ce sont 1758 personnes qui ont été logées, représentant 70 % de toutes les réaffiliations montréalaises durant cette période.

Le MMFIM exerce un leadership pour favoriser le dialogue menant à l'action et, pour ce faire, réunit des organisations et des individus issus des milieux communautaire, institutionnel, public, parapublic, philanthropique et des affaires, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par les enjeux complexes et systémiques de l'itinérance. À travers cette diversité d'expertises et de leviers d'intervention, le Mouvement vise à aligner les efforts, briser les silos et renforcer la cohérence des actions déployées à Montréal.

**MOUVEMENT POUR METTRE FIN
À L'ITINÉRANCE À MONTRÉAL**

MÉMOIRE - MMFIM

Plus précisément, le MMFIM s'engage à

Concertier les acteurs clés autour d'une vision commune et partagée de la fin de l'itinérance, en favorisant des espaces structurés de collaboration, de co-construction et de prise de décision collective. Le Mouvement soutient l'arrimage des stratégies, des politiques publiques et des interventions terrain afin d'assurer une réponse intégrée, coordonnée et fondée sur les besoins réels des personnes en situation ou à risque d'itinérance.

Informier en produisant, diffusant et valorisant des connaissances rigoureuses, des données probantes et des pratiques éprouvées, tant locales qu'internationales. Le MMFIM contribue à éclairer le débat public, à documenter l'évolution du phénomène et à outiller les décideurs et les intervenants afin de favoriser des choix stratégiques fondés sur les faits et orientés vers l'impact.

Former les organisations, les intervenants ainsi que les partenaires en renforçant les capacités d'intervention, d'analyse et d'innovation. Le MMFIM soutient également le développement de compétences communes, la compréhension des approches efficaces, et l'appropriation de cadres d'action reconnus pour mettre fin à l'itinérance.

Mobiliser les membres et l'ensemble des parties prenantes sur l'enjeu de l'itinérance autour d'objectifs clairs, mesurables et porteurs de changement. Le MMFIM stimule l'engagement collectif, encourage la responsabilité partagée et favorise l'émergence d'alliances stratégiques capables d'influencer les politiques publiques, d'accélérer la mise en œuvre des solutions et d'assurer leur pérennité.

Rallier un large éventail d'acteurs à une vision commune selon laquelle l'itinérance n'est ni inévitable ni acceptable, mais constitue un problème social complexe auquel il est possible de mettre fin par des actions coordonnées, structurantes et fondées sur des solutions éprouvées.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Québec, et plus particulièrement Montréal, fait face à une crise de l'itinérance d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. Cette crise n'est plus conjoncturelle : elle est devenue structurelle. Elle résulte de la combinaison de facteurs persistants qui, chaque année, engendre des coûts humains majeurs et des dépenses publiques croissantes liées aux services d'urgence, aux hospitalisations, à la judiciarisation et à l'intervention sociale, sans offrir de solutions durables.

Bien que le Québec soit aujourd'hui confronté à un déficit qui exerce une pression importante sur les finances publiques, le Budget 2026 constitue, pour le MMFIM, une occasion à saisir pour réorienter la trajectoire économique et sociale de la province.

Il doit permettre de transformer la gestion de l'itinérance en une stratégie intégrée, fondée sur des données probantes, et, surtout, soutenue par un financement stable et prévisible. Mettre fin à l'itinérance à Montréal est un objectif atteignable, à condition de dépasser les approches fragmentées et de structurer les investissements publics autour de leviers éprouvés.

Fidèle à sa mission, le MMFIM poursuivra avec rigueur et transparence ses travaux d'analyse et de conseil, dans le but d'appuyer les décideurs publics dans leurs choix stratégiques.

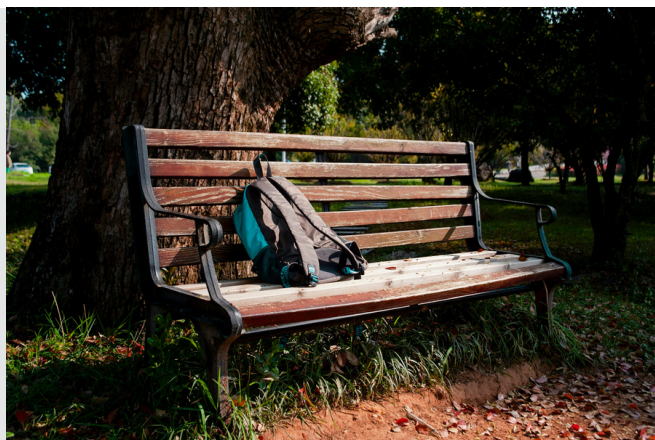
SOMMAIRE EXÉCUTIF

Reconduire et bonifier le Plan d'action interministériel en itinérance.

Cette bonification doit se traduire par des cibles claires, un financement pluriannuel indexé, une reddition de comptes renforcée et une gouvernance qui assure une réelle collaboration entre les ministères concernés, les municipalités et les organismes communautaires.

Agir en amont sur les causes de l'itinérance et assurer une réponse de proximité accessible 24/7.

Mettre fin à l'itinérance à Montréal exige surtout une action déterminée en amont, visant à prévenir la pauvreté et les points de bascule vers la rue et à intervenir rapidement dès les premiers signes de rupture résidentielle, sociale ou sanitaire. Parallèlement, il est impératif de mettre en place et de consolider une offre de services d'urgence et de proximité accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, capable de répondre rapidement aux situations de crise.



Accélérer le développement de logements sociaux et abordables en les arrimant systématiquement à des soins et des services de suivi intégrés, afin de briser les silos.

Le logement permanent avec soutien doit devenir la norme pour les personnes en situation d'itinérance chronique ou à risque élevé de le devenir, avec des enveloppes budgétaires conjointes et des ententes formalisées avec le réseau de la santé.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Mettre en place un système d'accès coordonné, de données et de suivi intégré, condition essentielle à l'efficacité et à la crédibilité de la stratégie montréalaise pour réduire l'itinérance.

Cet outil doit permettre de prioriser les personnes les plus vulnérables, d'assurer la continuité des parcours, de mesurer les résultats en temps réel et de démontrer le rendement des investissements publics, tout en respectant les droits et la dignité des personnes.

Renforcer durablement les capacités des organismes communautaires par des formations accessibles, continues et de qualité, afin de soutenir l'application cohérente des politiques, de stabiliser la main-d'œuvre et de maximiser l'impact des investissements.

La formation doit être reconnue comme une infrastructure sociale essentielle, financée de manière récurrente et intégrée aux stratégies gouvernementales.

Ces quatre recommandations forment un tout cohérent. Isolées, elles ne produiront que des résultats partiels. Ensemble, elles permettent au gouvernement du Québec de passer d'une gestion réactive et coûteuse de l'itinérance à une approche structurée, préventive et orientée vers des résultats mesurables.



INTRODUCTION

Une crise humanitaire croissante

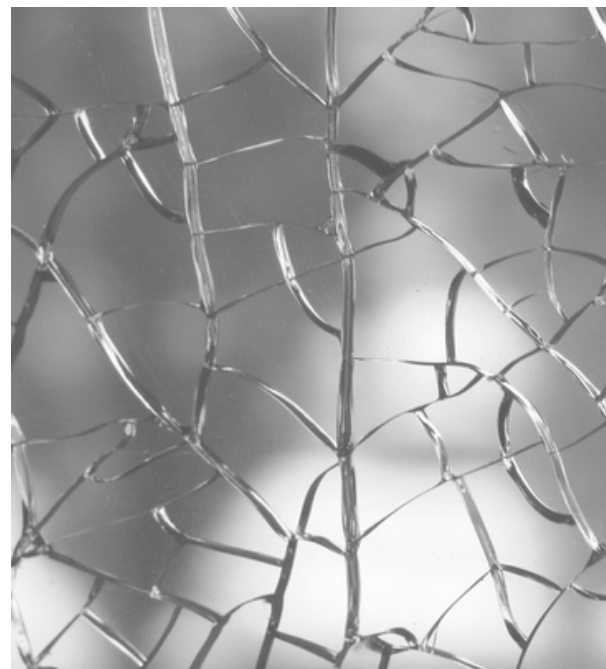
L'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance atteint un rythme sans précédent, révélant ainsi l'urgence d'agir face aux insuffisances cumulatives de divers leviers systémiques censés prévenir la précarité. Entre 2018 et 2022, l'itinérance a augmenté de 44 % au Québec, touchant à elle seule 4 670 personnes à Montréal.

Cette croissance dépasse largement la capacité actuelle des organismes communautaires et des OBNL d'habitation à offrir des solutions de logement adéquates et durables, accentuant la pression sur l'ensemble du réseau d'intervention.

Les trajectoires menant à l'itinérance illustrent la porosité inquiétante entre les systèmes publics et la rue. Près de 29 % des personnes en situation d'itinérance proviennent directement de la protection de la jeunesse. À cela s'ajoute le fait que 10 % des personnes ont un parcours récent dans le système carcéral, sans transition résidentielle structurée, et que 23 % ont basculé dans l'itinérance à la suite d'une expulsion.

Ces données illustrent clairement que l'itinérance n'est ni marginale ni fortuite, mais résulte de ruptures institutionnelles évitables et de politiques encore trop peu coordonnées pour prévenir efficacement la précarité.

Le coût de la vie, plus particulièrement la crise du logement, agit aujourd'hui comme un moteur direct et puissant de l'itinérance. Depuis 2020, les loyers ont augmenté de 31 % à Montréal, tandis qu'un appartement de deux chambres coûte désormais en moyenne 1 930 \$ par mois en 2025, soit une hausse de 71 % depuis 2019.



INTRODUCTION

Cette inflation du marché locatif se conjugue à une pénurie extrême de logements abordables, le taux d'inoccupation se situant à un seuil critique de 0,4 %. Dans ce contexte, un nombre de ménages basculent vers l'instabilité résidentielle, souvent à la suite d'un choc économique ou personnel, mais irréversible en l'absence de marges de manœuvre financières. Parallèlement, l'insécurité alimentaire touche un Québécois sur cinq. Cela illustre en soi l'érosion généralisée du pouvoir d'achat et la fragilisation des conditions de vie.

Cette dynamique est exacerbée par l'insuffisance du filet social québécois à couvrir les besoins de base, car l'aide sociale ne couvre que 46 % des besoins essentiels, la solidarité sociale 69 %, Objectif emploi 59 %, et même le revenu de base demeure insuffisant à 87 %.

Cet écart structurel entre les revenus de soutien et le coût réel de la vie crée un corridor direct vers les expulsions et la perte de logement. Il n'est donc pas surprenant que 67 % des personnes expulsées dépendent de l'aide sociale, confirmant que l'itinérance est avant tout le symptôme d'un déséquilibre systémique, et non le résultat de choix individuels.

En l'absence d'une réponse structurante et coordonnée de l'ampleur de la crise, ces tendances continueront de s'aggraver, transformant une crise sociale en une crise humanitaire durable. Pour le MMFIM, l'itinérance doit être abordée comme un enjeu transversal de cohésion sociale, de santé publique et de responsabilité collective, qui nécessite des interventions préventives fortes, un rehaussement du filet social et un investissement massif et planifié en logement abordable et en accompagnement.

Dans ce contexte, la poursuite d'une approche essentiellement réactive ne peut constituer une réponse adéquate ni responsable. Le Budget 2026 doit permettre de passer d'une logique de gestion de crise à une stratégie intégrée, durable et fondée sur des données probantes.

RECOMMANDATIONS

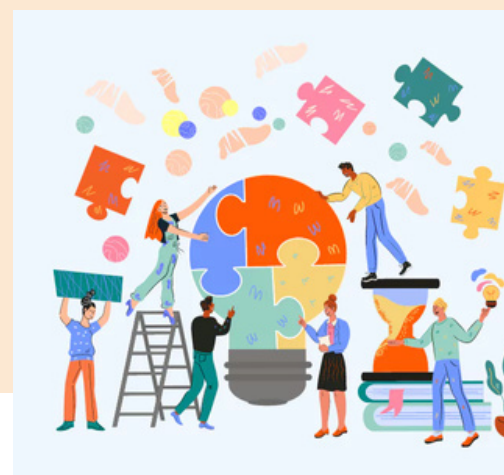
Recommandation 1 : Reconduire et bonifier le Plan d'action interministériel en itinérance

La reconduction et la bonification du Plan d'action interministériel en itinérance doivent constituer la pierre angulaire de la réponse du gouvernement du Québec à la crise de l'itinérance. Sans un cadre gouvernemental clair, structurant et pérenne, les investissements publics continueront d'être fragmentés, réactifs et insuffisamment coordonnés, limitant ainsi leur impact réel.

Le contexte actuel rend cette reconduction d'autant plus urgente que le plan arrive à échéance (31 mars 2026) dans une période de pression maximale sur les services. À Montréal, les refuges fonctionnent en surcapacité chronique, l'itinérance visible et cachée est en hausse et les organismes communautaires peinent à maintenir leurs activités essentielles dans un contexte d'instabilité financière et de pénurie de main-d'œuvre. L'absence d'un cadre renouvelé et bonifié créerait un vide stratégique aux conséquences humaines et budgétaires majeures, forçant l'État à intervenir de façon improvisée et coûteuse plutôt que planifiée et efficiente.

Sur le plan budgétaire, la première faiblesse du cadre actuel réside dans son horizon temporel trop court. Les cycles de financement annuels ou quasi annuels enferment l'action publique dans une logique de gestion de crise, empêchant toute transformation structurelle durable.

La bonification du Plan d'action interministériel doit également reconnaître que l'itinérance est un phénomène transversal qui dépasse largement le champ des services sociaux. Elle est le produit de décisions et de dynamiques relevant du logement, de la santé, de la santé mentale, des dépendances, de la justice, de l'emploi, de l'immigration et de la sécurité publique.



Faire du plan l'outil central de coordination implique un renforcement réel de la gouvernance interministérielle, avec des mécanismes décisionnels clairs, des responsabilités partagées et une imputabilité explicite entre les ministères concernés. Sans cette gouvernance renforcée, les gains réalisés dans un secteur continueront d'être annulés par les lacunes d'un autre, au détriment des personnes et de l'efficacité des dépenses publiques.

Concrètement, le Plan d'action bonifié doit prévoir des enveloppes dédiées à des actions concrètes liées à la prévention de l'itinérance, ainsi qu'à des projets intégrés, favorisant la continuité des parcours entre l'hébergement d'urgence, le logement permanent, les soins de santé et l'accompagnement communautaire. Cette approche intégrée est essentielle pour éviter les ruptures de services qui alimentent les retours à la rue et les recours répétitifs aux services d'urgence.

La reconduction du plan doit s'accompagner d'une bonification financière substantielle et prévisible, sur un horizon minimal de cinq ans, et idéalement sur dix ans, nécessaire pour sécuriser les services existants, soutenir leur transformation et permettre l'émergence de nouvelles solutions structurantes. Cette prévisibilité budgétaire est un facteur déterminant pour stabiliser les équipes, réduire la rotation du personnel et préserver l'expertise développée sur le terrain.

À Montréal, où la concentration et la complexité des besoins sont particulièrement élevées, la bonification doit refléter la pression réelle exercée sur les services. Il s'agit donc d'un choix d'efficacité budgétaire autant que d'équité territoriale.

Enfin, la reconduction et la bonification du Plan d'action interministériel en itinérance envoient un signal politique fort. Elles traduisent la reconnaissance par l'État que l'itinérance est un enjeu collectif nécessitant une réponse systémique, soutenue et fondée sur des résultats, et non une succession de mesures temporaires dictées par l'urgence ou la pression médiatique. En dotant le Québec d'un cadre stable, intégré et imputable, le gouvernement se donne les moyens de réduire durablement l'itinérance, de renforcer la cohésion sociale et de démontrer une gestion responsable et rigoureuse des finances publiques.

Sans un Plan d'action interministériel reconduit, bonifié et clairement positionné comme l'outil central de coordination des politiques publiques, toute ambition de mettre fin à l'itinérance restera fragile et incomplète. Le Budget 2026 doit faire de cette reconduction un geste fondateur, à la fois pragmatique, humain et économiquement responsable, et, surtout, sur lequel pourront s'appuyer l'ensemble des autres mesures structurantes proposées.



RECOMMANDATIONS

Recommandation 2 : Agir en amont sur les causes de l'itinérance et assurer une réponse de proximité accessible 24/7

Mettre fin à l'itinérance à Montréal exige surtout une action déterminée en amont, visant à réduire la pauvreté et prévenir les points de bascule vers la rue et à intervenir rapidement dès les premiers signes de rupture résidentielle, sociale ou sanitaire. Les données démontrent que la majorité des parcours d'itinérance sont précédés par des événements identifiables. Or, l'absence de services de proximité accessibles en continu contribue à transformer ces ruptures en situations chroniques, coûteuses et humainement évitables.



Le gouvernement du Québec doit donc faire de la prévention et de l'intervention précoce un pilier central de sa stratégie. Cela implique de renforcer les mécanismes de soutien en amont, notamment par des programmes de prévention des expulsions, d'accompagnement lors des sorties institutionnelles et de soutien accru aux personnes à risque élevé de

désaffiliation sociale tout en veillant à bonifier les programmes de dernier recours et l'accès au logement.

Agir tôt permet de réduire significativement le nombre de personnes qui basculent vers l'itinérance chronique, tout en générant des économies substantielles pour l'État en diminuant la pression sur les services d'urgence, les refuges et le réseau de la santé.

Parallèlement, il est impératif de mettre en place et de consolider une offre de services d'urgence et de proximité accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, capable de répondre rapidement aux situations de crise. Trop souvent, notamment à Montréal, les personnes en situation de grande vulnérabilité se retrouvent sans réponse adéquate en dehors des heures ouvrables, ce qui entraîne une judiciarisation inutile, des hospitalisations évitables ou un retour vers la rue.

Des équipes mobiles multidisciplinaires, qui sont intégrées aux réseaux communautaires et institutionnels, doivent pouvoir intervenir en tout temps afin d'offrir un soutien psychosocial, une intervention en santé mentale, une orientation vers des ressources adaptées et, lorsque nécessaire, un accès immédiat à un hébergement ou à un logement transitoire.

Des expériences internationales documentées reposent sur une logique simple et rigoureuse: il est toujours moins coûteux et plus efficace d'intervenir tôt que de gérer les conséquences d'une crise prolongée.

Dans le contexte budgétaire actuel du Québec, cette approche constitue un choix stratégique et responsable. En investissant dans la prévention et dans des services de proximité 24/7, le gouvernement peut réduire les coûts liés aux urgences hospitalières, aux interventions policières répétées et à l'hébergement d'urgence prolongé. Surtout, il peut offrir des réponses humaines et adaptées, qui stabilisent les personnes avant que leur situation ne se détériore.

Agir en amont et assurer une réponse continue de proximité permet enfin de renforcer la cohérence de l'ensemble de la stratégie gouvernementale. Cette recommandation s'arrime donc directement aux autres axes du mémoire reposant sur un cadre interministériel fort, s'appuyant sur des données intégrées pour identifier les personnes à risque et complétant l'approche logement-services de suivi en réduisant le nombre de personnes qui auront besoin d'interventions lourdes et coûteuses.

Le MMFIM invite ainsi le gouvernement du Québec à faire de la prévention et de l'intervention 24/7 un investissement structurant, au cœur du Budget 2026, afin de transformer durablement la réponse à l'itinérance et de démontrer qu'une action publique rigoureuse, humaine et fondée sur les données peut réellement changer les trajectoires de vie.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 3 : Arrimer le développement de logements sociaux et abordables à des soins et services de suivi intégrés afin de briser les silos

La création de logements sociaux et abordables constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, pour mettre fin à l'itinérance. Sans un arrimage structuré et pérenne avec les soins de santé et les services sociaux, les investissements en habitation risquent de ne pas produire les effets attendus en matière de stabilité résidentielle et de réduction durable de l'itinérance chronique.

Depuis 2016, le MMFIM tient un tableau de bord sur les personnes en situation d'itinérance ayant accédé à un logement permanent grâce, notamment, à l'accompagnement d'organismes communautaires. Les données sont éloquentes : près du tiers de ces personnes déclarent vivre avec des problématiques de santé mentale, souvent combinées à des enjeux de santé physique, de traumatismes, de dépendance et de ruptures sociales profondes.

C'est aussi dire que loger ces personnes sans garantir un accès rapide, continu et coordonné aux soins et aux services compromet la pérennité des trajectoires de sortie de l'itinérance. À l'inverse, offrir des services sans solution résidentielle stable peut fortement limiter l'efficacité des interventions cliniques et psychosociales.



Le gouvernement du Québec doit utiliser le levier budgétaire pour imposer un arrimage entre tout nouveau projet de logement social ou abordable destiné aux personnes en situation d'itinérance ou à risque élevé de le devenir, et une offre formalisée de soins et de services de suivi.

Cela signifie que les investissements en habitation doivent être conçus dès l'origine comme des projets intégrés, incluant des ententes de services avec les CISSS et CIUSSS, les équipes de santé mentale, les services de dépendance, ainsi que les organismes communautaires qui sont spécialisés en accompagnement en logement.



Cette approche inclusive implique de revoir les modes de financement, encore trop largement sectorisés. Le Budget 2026 doit permettre la création d'enveloppes conjointes entre les ministères responsables de l'Habitation, de la Santé et des Services sociaux, et de la Solidarité sociale, visant à soutenir des modèles intégrés d'habitation avec services. Ces enveloppes doivent être pluriannuelles, indexées et suffisamment flexibles pour s'adapter à la diversité des profils et des besoins.

Le MMFIM croit qu'une telle structuration financière réduirait les délais de mise en œuvre, renforcerait la prévisibilité pour les promoteurs et les organismes, et assurerait la continuité des services au-delà des cycles budgétaires annuels.

Pour Montréal, cette recommandation signifie également un changement de gouvernance. Les projets de logement avec soutien doivent être intégrés aux plans régionaux de services en santé et services sociaux, avec des mécanismes clairs de coordination clinique, de partage de responsabilités et de reddition de comptes. Le découplage des systèmes doit être soutenu par des outils communs de planification, de suivi et d'évaluation, permettant d'ajuster les services en fonction de l'évolution des besoins des personnes logées.

Du point de vue du ministère des Finances, l'arrimage entre l'habitation et la santé constitue un investissement à rendement élevé. Les données probantes démontrent que chaque dollar investi dans des logements avec soutien intégré génère des économies substantielles en aval, en réduisant notamment les coûts liés aux hospitalisations, aux interventions policières, aux incarcérations et aux services d'urgence.

En faisant de l'intégration habitation-santé une exigence structurante du Budget 2026, le gouvernement du Québec peut envoyer un signal évident quant à sa volonté de mettre fin à l'itinérance de manière durable. Briser les silos entre le logement et les soins, c'est reconnaître que la stabilité résidentielle est un déterminant fondamental de la santé, et que la santé est une condition essentielle au maintien en logement.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 4 : Mettre en place un système d'accès coordonné, de données et de suivi intégré afin d'assurer l'efficacité, la cohérence et la crédibilité de la stratégie montréalaise de lutte contre l'itinérance

La mise en place d'un système d'accès coordonné et de suivi intégré fondé sur des données probantes constitue une condition essentielle à l'efficacité, à la cohérence et à la crédibilité de toute stratégie de réduction de l'itinérance. En l'absence d'un tel système, les interventions demeurent fragmentées, les parcours des personnes sont discontinus et l'État se prive d'un outil fondamental pour piloter ses investissements, mesurer les résultats et rendre des comptes à la population.

Devant l'augmentation de l'itinérance à Montréal, le Budget 2026 doit poser les balises d'une infrastructure de données robuste, partagée et pérenne, au cœur de la transformation des politiques publiques en itinérance.

Actuellement, les données relatives à l'itinérance sont dispersées entre de multiples acteurs. Cette fragmentation entraîne, par conséquent, des doublons, des délais, des incohérences dans l'accès aux services et une incapacité à suivre adéquatement les trajectoires individuelles.

Pour les personnes en situation d'itinérance, cela se traduit par des ruptures de services et un accès inégal aux ressources et ce que le milieu appelle communément les « portes tournantes du système ». Pour l'État, cela se traduit par une perte d'efficacité, une difficulté à cibler les investissements et une reddition de comptes partielle.

Le gouvernement du Québec doit faire du Budget 2026 le point de départ de la création d'un système d'accès coordonné, permettant d'orienter les personnes vers les services et les logements les mieux adaptés à leurs besoins, tout en assurant un suivi longitudinal de leurs parcours.

RECOMMANDATIONS

En septembre 2023, le MMFIM a publié un projet de recherche dans lequel il affirme que la mise en place d'un système d'accès coordonné à Montréal constitue une opportunité stratégique majeure pour transformer en profondeur la réponse à l'itinérance. Toutefois, la transformation ne peut être purement technique ou administrative.

Apparaissant d'abord comme un levier structurant de justice sociale, d'efficacité publique et de cohésion collective dans la lutte contre l'itinérance à Montréal, un tel système doit reposer sur des critères communs d'évaluation de la vulnérabilité, des mécanismes de priorisation transparents ainsi qu'une plateforme numérique sécurisée facilitant le partage d'information entre les partenaires autorisés.



Ce système d'accès coordonné doit être conçu comme une infrastructure qui intègre à la fois les organismes communautaires comme partenaires privilégiés ainsi que l'ensemble des autres intervenants en itinérance. Cela implique, du coup, un soutien financier et technique pour l'implantation des outils, la formation des équipes et l'adaptation des pratiques. Le projet pilote qui a cours actuellement à Montréal est l'occasion parfaite de tester un modèle qui connaît un franc succès ailleurs au Canada pour diminuer l'itinérance.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 5 : Renforcer les capacités des organismes communautaires par des formations accessibles et de qualité

Le renforcement des capacités des organismes communautaires constitue un levier stratégique essentiel. Ils sont en première ligne de l'intervention en assurant l'hébergement, l'accompagnement, le soutien psychosocial, la médiation avec les systèmes publics et le maintien en logement.

Or, ils doivent régulièrement composer avec une complexification constante, entre autres, par de l'intensification des exigences administratives et une pénurie chronique de main-d'œuvre qualifiée. Sans un investissement structurant dans la formation et dans le développement des compétences, les politiques publiques risquent de ne pas atteindre leur plein potentiel.

La crise actuelle de l'itinérance exige des compétences spécialisées et en constante évolution, tant chez les intervenantes et intervenants de première ligne que chez les gestionnaires et les conseils d'administration. Dans un contexte de sous-financement chronique, les organismes disposent de peu de marges de manœuvre pour investir dans la formation continue, ce qui accentue l'épuisement professionnel, le roulement du personnel et la perte d'expertise.

Le Budget 2026 doit reconnaître la formation comme une composante à part entière de l'infrastructure sociale nécessaire à la lutte contre l'itinérance. Cela implique la mise en place d'un programme structuré et récurrent de formation accessible et de qualité, spécifiquement adapté aux réalités des organismes communautaires œuvrant en itinérance.

L'accessibilité doit être au cœur de cette stratégie. Les formations doivent donc être offertes gratuitement ou à très faible coût, dans des formats flexibles (présentiel, en ligne, hybride), et adaptées aux contraintes opérationnelles des organismes. Il est aussi essentiel de reconnaître le temps consacré à la formation comme du temps de travail financé, afin d'éviter que celle-ci ne repose sur l'engagement bénévole ou sur des sacrifices individuels.

Dans un contexte où le gouvernement souhaite améliorer la reddition de comptes et le suivi des résultats, il est impératif que les organismes disposent des compétences nécessaires pour collecter, analyser et utiliser les données de manière éthique et efficace. La formation en gestion de données, en évaluation des pratiques et en utilisation d'outils numériques doit donc être intégrée à cette recommandation, en cohérence avec la mise en place d'un système de suivi intégré.

Sur le plan budgétaire, l'investissement dans la formation constitue un levier de prévention des coûts. Des équipes mieux formées sont en mesure d'intervenir plus tôt, plus efficacement et de manière plus cohérente, réduisant les rechutes, les retours à la rue, les hospitalisations évitables et les interventions d'urgence répétées.

Pour le ministère des Finances, il s'agit assurément d'un investissement à rendement élevé, qui est directement lié à la performance d'autres mesures budgétaires proposées.

Renforcer les capacités des organismes par la formation traduit la reconnaissance du rôle central du secteur communautaire comme partenaire stratégique de l'État. En investissant dans le développement des compétences, le gouvernement du Québec se donne les moyens de maximiser l'impact de ses investissements en logement, en prévention et en services, tout en favorisant une culture de collaboration.

Le Budget 2026 doit ainsi prévoir une enveloppe dédiée, pluriannuelle et indexée, spécifiquement consacrée au développement des compétences et à la formation des organismes œuvrant en itinérance. Avec lui, le Québec se dote d'un écosystème d'intervention robuste, capable de soutenir durablement l'ambition collective de mettre fin à l'itinérance.

CONCLUSION

Mettre fin à l'itinérance à Montréal est non seulement possible, mais économiquement rationnel et socialement incontournable, à condition que les politiques publiques soient ambitieuses, intégrées et soutenues par un financement stable et durable.

La reconduction et la bonification du Plan d'action interministériel en itinérance doivent, par exemple, constituer l'assise de cette transformation, en assurant une coordination réelle entre les ministères et les partenaires du terrain. L'accélération du développement de logements communautaires, sociaux et profondément abordables, arrimés à des soins et des services de suivi intégrés, doit permettre de garantir des trajectoires résidentielles stables pour les personnes les plus vulnérables.

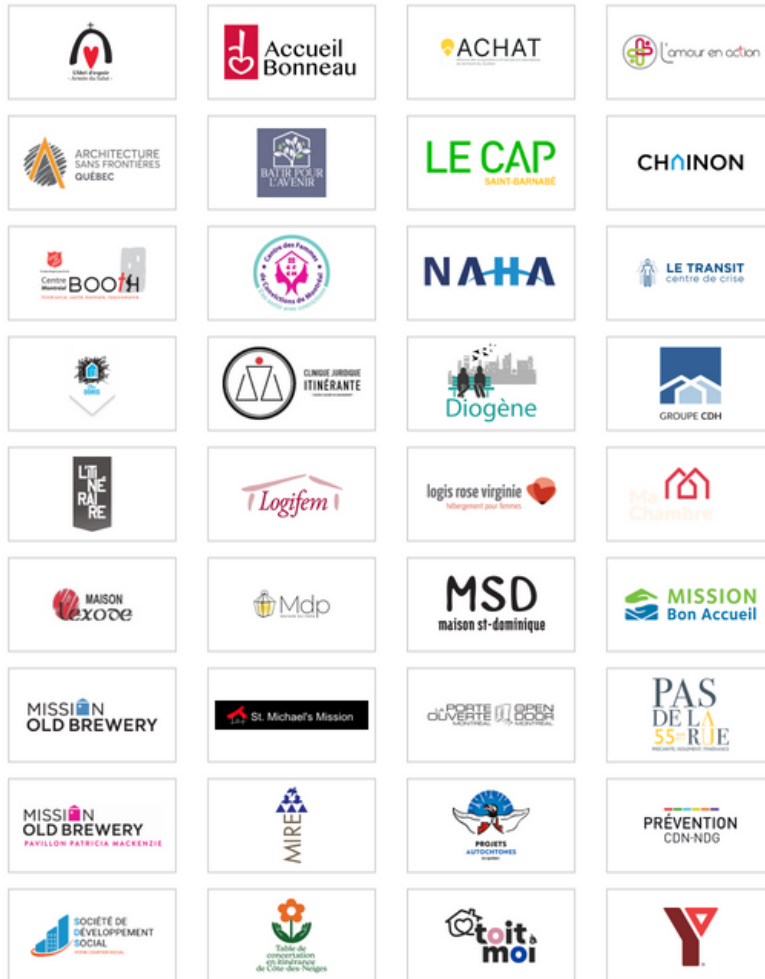
La mise en place d'un système d'accès coordonné et de suivi fondé sur les données doit assurer la cohérence des interventions, l'amélioration continue des politiques ainsi qu'une reddition de comptes rigoureuse à la population. Enfin, le renforcement des capacités des organismes communautaires par la formation doit consolider l'infrastructure humaine indispensable à la réussite de l'ensemble de ces mesures.

Chaque dollar investi dans ces leviers structurants se traduira assurément par des économies futures substantielles, notamment par la réduction du recours aux services d'urgence, aux hospitalisations et au système judiciaire. Surtout, ces investissements permettront d'améliorer de manière tangible et durable la qualité de vie de milliers de Québécoises et de Québécois, tout en renforçant la cohésion sociale et la confiance envers l'action publique.

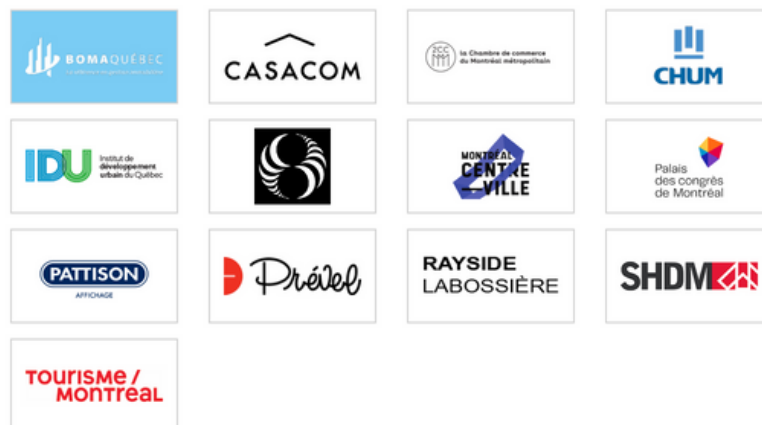
Le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal appelle le gouvernement du Québec à faire du Budget 2026 un moment de transformation réelle et mesurable. En adoptant une approche intégrée, fondée sur les données et soutenue par des partenariats solides, le Québec peut démontrer qu'il est résolument engagé à mettre fin à l'itinérance et à garantir, pour toutes et tous, le droit fondamental à un logement digne.

Membres du MMFIM

Membres sans but lucratif



Membres d'affaires et institutionnels





***Code QR pour accéder à la
campagne de mobilisation***

CONTACT :

Mouvement pour mettre fin à l'itinérance

infos@mmfim.ca

www.mmfim.ca

